**QUESTIONNAIRE-TEST**

**LEÇON 10 : LE CONTRÔLE FISCAL**

1 Quels ont été les résultats du contrôle fiscal au cours de l’année budgétaire 2022 ?

Mis en recouvrement : 14,6 Mds d’euros

Encaissements réels : 10,6 Mds d’euros

2. Comment s’appelle la grande direction nationale localisée à Pantin qui vérifie les 65 000 grandes entreprises dont le CA est supérieur à 152,4 millions d’€ qui compte 25 brigades spécialisées par grands secteurs de l’économie ?

Réponse : La DVNI (Direction des vérifications nationales et internationales)

3. Comment s’appelle la grande direction nationale qui a été à l’origine de la découverte du fichier UBS en 2016 ? C’est elle qui fonctionne comme le cerveau qui détecte les fraudes.

Réponse : La DNEF (Direction nationale d’enquêtes fiscales).

4. En quelle année le livre des procédures fiscales a-t-il été créé pour faciliter l’accès aux dispositions de procédure ?

Réponse : 1981

5. Depuis 2004, le terme de redressement a été remplacé par un autre terme qui signifie exactement la même chose, lequel ?

Réponse : Rectification = Redressement

6. De combien est l’amende maximale si une banque refuse de fournir des informations aux services fiscaux ? 1 500€ - 10 000€ - 15 000€ - 150 000€

Réponse : 10 000€ mais cette amende est due par refus. Si la banque refuse 2 fois, elle pourra devoir 2 fois 10 000€. En général, une fois rend la banque beaucoup plus compréhensive à l’égard des services fiscaux.

7. En quelle année le droit de communication a-t-il été institué pour permettre aux services fiscaux d’adresser aux contribuables des demandes ponctuelles de renseignements ? 1901 - 1920 - 1954 - 1975 - 1986 - 2013 - 2019

Réponse : Il s’agit de la Loi du 31 juillet 1920.

8. Dans l’affaire du cabaret-restaurant-bar de Nice le Sansa’s, le SRPJ avait opéré une perquisition qui avait débouché sur un redressement. Pour quelle raison le cabaret a-t-il gagné en 1998 en cassation devant le Conseil d’État ?

Réponse : Tout simplement parce que la procédure contradictoire n’avait pas été respectée ce qui avait eu pour conséquence d’empêcher le contribuable de s’expliquer et de se défendre face à l’administration fiscale.

9. Les 2 points communs entre une demande d’éclaircissement et une demande de justifications sont le délai et la sanction en cas d’absence de réponse :

-quel est le délai dont dispose le contribuable pour répondre ?

-quelle est la sanction en cas d’absence de réponse dans le délai ?

Réponses : le délai est de 60 jours et la sanction est le redressement (rectification)

10. Quelle différence faites-vous entre :

-une demande d’éclaircissement :

-une demande de justifications

Réponse : La première appelle la réponse à des questions. La seconde demande des pièces justificatives ou des documents utiles.

11. Les services fiscaux disposent d’un droit de visite qui est en réalité un droit de perquisition, quelles sont les deux conditions pour que ce droit puisse s’exercer ?

Réponses :

1 : Le juge des libertés doit donner une autorisation préalable

2 : Les services fiscaux doivent être accompagnés d’un officier de police judiciaire (OPJ)

12. Dans les vérifications de la comptabilité des entreprises, il existe deux procédures, quelle est celle pour laquelle l’administration se transporte sur place et qui est la plus ancienne (la grosse) et quelle est celle où le contrôle se fait sur pièces et qui est la plus récente (la petite) ?

Réponses :

-la grosse s’appelle la vérification de comptabilité

-la petite s’appelle l’examen de comptabilité, elle n’existe que depuis 2016

13. En 1975, a été créée la procédure de Vérification Approfondie de Situation Fiscale d’Ensemble pour contrôler les déclarations des particuliers. Comment s’appelle cette procédure maintenant ?

Réponse :

Examen Contradictoire de la situation fiscale personnelle.

Pour se souvenir de cette procédure, pensez à la contradiction.

14. Ce type de contrôle (ECSFP) sert à contrôler la situation du contribuable sous tous ses aspects, les revenus, le patrimoine, la trésorerie et un élément particulièrement délicat à vérifier, lequel ?

Réponse :

Les éléments de train de vie (permettant de mesurer le pouvoir d’achat). Nombre de maisons, nombre de jets privés, de bateaux, nombre de voitures, de chevaux, nombre de personnels à plein temps, chasses, clubs de golf… et autres éléments qui sont l’apanage de la jet set…

15. Tout avis indiquant le début d’un contrôle doit obligatoirement faire une mention à peine de nullité, laquelle ?

Réponse :

La possibilité d’être assisté par un avocat ou de la personne de son choix en application de l’article L. 47 du LPF.

16. Lors d’une vérification approfondie d’un particulier, quelle différence faites-vous entre :

-la balance de trésorerie

-la balance des espèces

Réponse :

La balance de trésorerie compare les revenus déclarés avec les dépenses qui apparaissent sur les comptes bancaires. La balance des espèces est plus compliquée à constituer car il faut calculer les sommes encaissées et dépensées en espèces à partir des éléments de train de vie ce qui requiert des qualités d’enquêteur.

17. De quels délais dispose le contribuable pour répondre à une demande de renseignements ?

8 jours – 15 jours – 30 jours – 60 jours – 6 mois

Réponse :

30 jours

18. Le contribuable est-il obligé de répondre à une demande de renseignements de l’administration fiscale ? S’il ne répond pas dans les délais, quelle est la sanction ?

Réponse : En droit, l’absence de réponse n’entraîne aucune sanction. Toutefois, il est conseillé de répondre car l’absence de réponse peut déclencher un contrôle fiscal.

19. Qu’appelle-t-on la règle du double dans le contrôle fiscal des particuliers ?

Réponse : Quand les recettes de trésorerie font plus du double des revenus déclarés par le contribuable.

20. Quel est le délai de reprise de l’administration pour remonter en arrière afin d’opérer des rectifications pour les impôts suivants :

IR, IS, CET, TVA et Droits d’enregistrement.

Réponse : 3 ans